



Commune de Champagny (70)
Restructuration de l'école maternelle
Maître d'œuvre : Itinéraires architecture (90)

Découvrez le programme Effilogis sur
www.affilogis.bourgognefranche-comte.fr

**COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET ASSOCIATIONS**



COLLECTIVITÉS

DES BÂTIMENTS ÉCONOMES EN ÉNERGIE, C'EST UN PATRIMOINE PLUS DURABLE.

- ▶ **Mobilisez l'aide à la rénovation** de bâtiments publics performants sur le plan énergétique et biosourcés
- ▶ **Aide financière :**
 - Jusqu'à 60 000 €** pour la programmation et les études (conception, ingénierie écologique)
 - Jusqu'à 150 000 €** pour les travaux de rénovation
- ▶ Aide complémentaire pour la production d'énergies renouvelables
- ▶ Aide pour l'approche environnementale (gestion des déchets de chantier, ingénierie écologique)
- ▶ Accompagnement technique des projets
- ▶ Valorisation du projet

**RÉNOVATION DE
BÂTIMENTS PUBLICS**

AIDE AUX PROJETS 2020

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

PROJETS ÉLIGIBLES

L'aide s'adresse aux collectivités territoriales et associations loi 1901. Les opérations éligibles concernent les projets de bâtiments tertiaires implantés en région Bourgogne-Franche-Comté, en phase « PROGRAMMATION », « ÉTUDES » ou en phase « TRAVAUX ». Pour les projets de logements, voir l'aide Effilogis à la rénovation de logements sociaux.

- ▶ Pour déposer un projet en phase « PROGRAMMATION » : présentez la proposition d'un programmiste ou d'un assistant à maîtrise d'ouvrage;
- ▶ Pour déposer un projet en phase « ÉTUDES » : présentez le programme définissant le niveau de performance énergétique attendu et la proposition du contrat de maîtrise d'œuvre;
- ▶ Pour déposer un projet en phase « TRAVAUX » : présentez le dossier de consultation des entreprises (DCE) et l'ensemble des pièces justifiant du futur niveau de performance énergétique.



CONDITIONS TECHNIQUES

▶ Performance énergétique :

Pour les communes de moins de 5000 habitants et les structures intercommunales de moins de 20000 habitants uniquement.

	Cep* (kWh ep/m ² .an)
Exigence minimale BBC	Cep ≤ C réf -40 %

Pour les communes de plus de 5000 habitants, les structures intercommunales de plus de 20000 habitants et les associations.

	Cep* (kWh ep/m ² .an)
Exigence minimale Performance	Cep ≤ C réf -60 %

Le calcul de la performance énergétique attendue à l'issue des travaux s'appuie sur la réglementation thermique globale sur l'existant.

- ▶ **Confort d'été** : Justification d'un bon confort estival.
- ▶ **Matériaux biosourcés** : Obligation minimale sur les menuiseries extérieures et le plancher haut**. Pas d'obligation de mise en œuvre sur les murs, mais chiffrage d'une variante biosourcée.
- ▶ **Perméabilité à l'air** : Obligation de mesure à réception des travaux.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront évalués par un comité technique** après expertise.

AIDES ATTRIBUÉES

- ▶ **Aide à la programmation** : subvention à hauteur de **50 % du coût de programmation**, plafonnée à **30 000 €**.
- ▶ **Aide aux études (conception, ingénierie écologique)** : subvention à hauteur de **30 % du coût des études**, plafonnée à **30 000 €** par opération.

- ▶ **Aide aux travaux** : montants bonifiés selon le niveau énergétique et la mise en œuvre de matériaux biosourcés

Objectifs du projet	Niveau énergétique BBC Rénovation	Niveau énergétique Performance Rénovation
Menuiseries et isolation du plancher haut en matériaux biosourcés (Obligatoire)	25 % des coûts retenus Aide plafonnée à 90 000 €	35 % des coûts retenus Aide plafonnée à 120 000 €
Isolation intérieure en matériaux biosourcés (Optionnel)	30 % des coûts retenus Aide plafonnée à 100 000 €	40 % des coûts retenus Aide plafonnée à 130 000 €
Isolation extérieure en matériaux biosourcés (Optionnel)	35 % des coûts retenus Aide plafonnée à 120 000 €	45 % des coûts retenus Aide plafonnée à 150 000 €

- ▶ Aides complémentaires « production d'énergies renouvelables » **
- ▶ Accompagnement technique assuré par l'équipe technique Effilogis.
- ▶ Actions de communication prévues dans le cadre du programme Effilogis.

CALENDRIER DES DÉCISIONS

Dépôt des dossiers au fil de l'eau. Nous vous encourageons à déposer votre demande au plus tôt pour un examen rapide.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

DÉCISIONS SELON LES SESSIONS SUIVANTES :

Date limite de dépôt des dossiers

13 avril 2020 - Désignation des lauréats en septembre 2020

2 septembre 2019 - Désignation des lauréats en novembre 2020

31 décembre 2020 - Désignation des lauréats début 2021

POUR DÉPOSER UN PROJET

Les conditions détaillées sont disponibles sur :

www.ffmpeg.bourgognefranchecomte.fr

Le dossier doit être renseigné sur la plateforme web Effilogis à l'adresse : <http://monprojet.ffmpeg.fr>

Par ailleurs, **un courrier de demande signé doit être adressé à :**

Madame la Présidente
du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté
Service Efficacité Énergétique et Bâtiment
4, square Castan - CS51857 - 25031 Besançon CEDEX

* Consommation d'énergie primaire (Cep) annuelle en kilowattheures par m² de Surface Hors Œuvre Nette au sens de la réglementation thermique (SHON RT) : kWh ep/m².an. La Cref est la consommation conventionnelle de référence du bâtiment.

** Voir conditions détaillées des aides.

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements techniques :

- ▶ Région Bourgogne-Franche-Comté, 03 81 61 55 42
- ▶ Départements 25, 39, 70, 90 - Emilie Degrey
emilie.degrey@bourgognefranchecomte.fr
- ▶ Départements 21, 58, 71, 89 - Stéphane Prédébon
stephane.predebon@bourgognefranchecomte.fr

Effilogis est un programme inscrit dans le Plan bâtiment durable Bourgogne-Franche-Comté, signé en octobre 2017 entre la Région, le Plan bâtiment national, l'État, l'Anah et l'ADEME.